

Il n'existe pas de chiffres exacts par province sur les recettes provenant des postes récepteurs privés précisément à cause des deux genres de permis dont il est question plus haut et aussi parce que les commissions versées pour l'émission des permis varient selon la classification de l'émetteur, c'est-à-dire les bureaux de poste, les marchands d'appareils récepteurs, les vendeurs ambulants, etc. En conséquence, le tableau 4 donne le revenu total provenant de la vente des permis de postes récepteurs privés réparti entre les provinces selon le nombre de permis émis par chacune

4.—Recettes provenant de la vente de permis de postes récepteurs privés au Canada, par province, années fiscales 1934-40

NOTE.—Ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Province	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	3,217	3,559	3,951	6,006	7,682	11,929	12,075
Nouvelle-Ecosse.....	45,821	53,050	58,386	74,917	79,277	118,214	125,763
Nouveau-Brunswick.....	31,487	36,955	40,895	49,873	54,819	80,265	85,364
Québec.....	368,112	373,496	405,715	439,392	491,630	677,657	735,521
Ontario.....	527,683	626,581	625,962	776,151	815,937	1,140,095	1,194,050
Manitoba.....	81,289	96,858	104,284	127,846	133,771	181,586	197,311
Saskatchewan.....	60,300	76,079	89,778	124,793	114,624	145,701	203,757
Alberta.....	74,033	89,866	101,232	132,598	138,793	202,338	222,695
Colombie Britannique.....	102,440	129,489	146,775	168,320	183,459	243,127	259,749
Yukon et Ter. du N.-Ouest...	562	641	681	560	706	909	783

Sous-section 3.—Recherche et suppression de l'interférence inductive

Trente-huit automobiles munis d'appareils sensibles font la recherche des sources d'interférence à la réception radiophonique. Elles relèvent de bureaux permanents d'inspection dans 23 villes à travers tout le Canada. Les inspecteurs en charge de ces voitures interrogent les radiophiles qui se sont plaints d'interférence et ils en localisent la source réelle. Ils font ensuite des expériences de nature à établir si l'interférence peut ou non être efficacement et économiquement supprimée. Les propriétaires de postes récepteurs causant de l'interférence sont avertis des résultats de ces expériences et sont renseignés pleinement sur les moyens les plus efficaces de suppression ou élimination. Trente-trois inspecteurs à temps partiel placés dans d'autres cités et villes ont à leur disposition des postes récepteurs portatifs et un outillage limité pour faire la recherche de l'interférence dans leurs districts.

5.—Investigations sur l'interférence inductive, années fiscales 1936-40

Item	1936	1937	1938	1939	1940
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Investigations					
Systèmes de distribution électr. et lignes de transm.	9,278	8,979	8,259	6,939	6,500
Appareils électriques ménagers et commerciaux.....	3,803	4,718	5,743	5,374	5,796
Postes récepteurs et appareils radiophon. défectueux.....	1,832	1,845	2,026	1,952	1,946
Totaux	14,913	15,542	16,028	14,265	14,242
Remèdes tentés					
Sources rapportées comme définitivement éliminées	12,908	12,989	13,764	12,197	12,875
Sources non encore rapportées éliminées.....	1,839	2,378	2,047	1,847	1,237
Sources non éliminables actuellement.....	166	175	217	221	130